

STATIONNEMENT AUX PONTONS

La présence de plus en plus importante d'un banc de sable restreint la capacité d'accueil des pontons.

Il est donc recommandé aux bateaux d'un tirant d'eau supérieur à 0.50m de stationner sur la moitié intérieure des pontons (en vert sur le plan) s'ils souhaitent rester à marée basse.

Pour rappel :

- le catway d'extrémité côtés intérieur et extérieur est réservé à l'accostage ponctuel (embarquement et débarquement passagers – matériel, maximum 15 mn).

- le catway marqué plus de +8M est réservé en priorité aux bateaux d'une longueur supérieure à 8m.

-les plaisanciers désirant stationner plus d'une journée aux pontons sont priés de se présenter à la capitainerie (en particulier lors de la saison estivale).

Nous comptons sur la compréhension et le civisme de nos amis plaisanciers, pour que chacun puisse profiter au mieux et dans le meilleur esprit des stationnements ponton.

